

Annex 1

Public redacted

From: Trial Chamber VI Communications
Sent: 24 April 2023 08:52
To: Jacobs, Dov; Trial Chamber VI Communications
Cc: Trial Chamber VI Legal Team; OTP CAR IIA Communications; Said LRV Team OPCV; D33 Said Defence Team; Chamber Decisions Communication
Subject: RE: Demande conjointe (Défense et Accusation) de pages additionnelles pour déposer une écriture commune relative à la position des Parties concernant les expurgations à apposer aux annexes relatives aux éléments de preuve soumis par le truchement d'un tém

[ICC] RESTRICTED

Dear parties,

The Chamber has considered the joint request by the Prosecution and the Defence for an extension of page limit for the joint filing that will set out their respective positions on redactions to be applied.

Considering the number of documents and redactions concerned, as well as the fact that this is a joint filing, the Chamber hereby grants the requested extension to 25 pages.

Kind regards,

Trial Chamber VI

From: Jacobs, Dov [REDACTED]
Sent: 20 April 2023 14:09
To: Trial Chamber VI Communications [REDACTED]
Cc: Trial Chamber VI Legal Team [REDACTED]; OTP CAR IIA Communications [REDACTED]; Said LRV Team OPCV [REDACTED]; D33 Said Defence Team [REDACTED]
Subject: Demande conjointe (Défense et Accusation) de pages additionnelles pour déposer une écriture commune relative à la position des Parties concernant les expurgations à apposer aux annexes relatives aux éléments de preuve soumis par le truchement d'un témoin

Chère Chambre de première instance VI,

Par la présente, la Défense et l'Accusation demandent respectueusement à la Chambre une extension du nombre de pages autorisées pour soumettre leur écriture commune relative à la position des Parties concernant les expurgations à apposer aux annexes relatives aux éléments de preuve soumis par le truchement d'un témoin, conformément à l'instruction donnée par la Chambre dans son courriel du 9 mars 2023. La Défense et l'Accusation ont finalisé, après discussion inter partes, cette écriture commune dont le nombre de pages s'élève à 25.

Cette écriture porte sur 19 demandes d'expurgations présentées par l'Accusation, concernant les éléments soumis par le truchement de 8 témoins différents, et conclut un processus de discussions *inter partes* extensif. Il s'agit pour la Défense et l'Accusation de présenter à la Chambre leur position respective sur ces 19 demandes d'expurgations de la manière la plus exhaustive et complète possible, afin que la Chambre dispose de toutes les informations utiles pour rendre une décision éclairée. En particulier, l'Accusation a dû expliquer,

expurgation par expurgation, les raisons qui les justifient, selon elle, sur la base d'éléments du dossier, tandis que la Défense a dû répondre, point par point, aux affirmations de l'Accusation.

Pour ces raisons, la Défense et l'Accusation ne sont pas en mesure de déposer une écriture commune dans les limites des 12 pages prévues par la Chambre dans sa décision du 11 avril 2022 (ICC-01/14-01/21-277) et la Défense et l'Accusation demandent respectueusement à la Chambre de pouvoir disposer de 25 pages pour pouvoir déposer une écriture commune qui contienne toutes les informations utiles permettant à la Chambre de rendre une décision éclairée.

Bien à vous,

Dov Jacobs

This message contains information that may be privileged or confidential and is the property of the International Criminal Court. It is intended only for the person to whom it is addressed. If you are not the intended recipient, you are not authorized by the owner of the information to read, print, retain copy, disseminate, distribute, or use this message or any part hereof. If you receive this message in error, please notify the sender immediately and delete this message and all copies hereof.

Les informations contenues dans ce message peuvent être confidentielles ou soumises au secret professionnel et elles sont la propriété de la Cour pénale internationale. Ce message n'est destiné qu'à la personne à laquelle il est adressé. Si vous n'êtes pas le destinataire voulu, le propriétaire des informations ne vous autorise pas à lire, imprimer, copier, diffuser, distribuer ou utiliser ce message, pas même en partie. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez prévenir l'expéditeur immédiatement et effacer ce message et toutes les copies qui en auraient été faites.